



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – 45 rue d'Audincourt- T.T.P COURTOT.

ARR 2025-08-18-104-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise TTP COURTOT rue des Epoisses -25700- VALENTIGNEY
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de création d'un branchement AEP et EU, rue du général Leclerc, à SELONCOURT.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de création de branchements E.U et AEP auront lieu à SELONCOURT, rue du Général Leclerc à hauteur du n°45. Ces travaux se dérouleront à partir du 19 août 2025 pour une durée de 04 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la piste cyclable sera fermé à la circulation de tout véhicule entre le 43 rue du général Leclerc et le 57 rue du général Leclerc. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise TP COURTOT chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 18 août 2025
Monsieur Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la voirie et à la Circulation